

Inscriptions école maternelle de Notre Dame de l'Osier Rentrée 2013 2014

Les inscriptions pour les enfants nés en 2010 (petite section), et nouveaux élèves (MS/GS/CP) auront lieu

du jeudi 4 avril au jeudi 23 mai,
A partir de 16 h 30
Sur rendez-vous uniquement
A l'école de Notre Dame de l'Osier
(04 76 36 66 05)

Veillez vous munir :

- du certificat de pré-inscription délivré par la mairie de votre domicile
- du livret de famille
- du carnet de santé
- du certificat de radiation pour les nouveaux élèves déjà scolarisés dans un autre établissement.

Merci
La Directrice

Au conseil municipal du 9 avril 2013

1) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2013 les taux des différentes taxes (habitation – foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti). En 2012, une augmentation de 1,5% avait été appliquée et les taux s'établissaient ainsi :

- taxe d'habitation	11,91 %
- taxe foncière sur le bâti	17,76 %
- taxe foncière sur le non bâti	51,82 %

Dans le contexte actuel difficile pour tout le monde, le maire propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir pour l'année 2013 les taux d'imposition appliqués en 2012.
Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

2) Vote des budgets commune et lotissement

- **Budget primitif 2013 commune**

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes de 446 770,00 €

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère générales :	72 100 €
- charges de personnel :	117 520 €
- frais divers de gestion :	86 060 €
- intérêts de la dette :	48 993 €
- virement à l'investissement :	15 000 €
- virement à l'investissement :	96 000 €* (lotissement)
- dépenses imprévues :	11 097 €

Les principales recettes :

- dotations Etat et Conseil Général :	176 800 €
- impôts :	105 000 €
- produits de cession :	96 000 €* (vente deux lots lotissement)
- excédent 2012 :	41 670 €
- revenus des locations :	15 000 €

* Ces opérations s'annulent : elles apparaissent en recette de fonctionnement (produit de la vente de 2 lots du lotissement communal) et en dépense de fonctionnement (virement à l'investissement)

Au conseil municipal du 9 avril 2013 (suite)

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 789 924,00 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- le remboursement du prêt à court terme : 550 000 €
- une partie des travaux d'aménagement centre village : 93 490 € (sur un montant total de 167 440 €)
- le déficit 2012 : 61 204 €
- le remboursement du capital : 28 720 €
- divers travaux de voirie 28 300 €
- le remplacement de la chaudière de Bon Rencontre : 6 400 €
- l'aménagement du jeu de boules : 5 000 €
- travaux basilique (battant cloche et électricité) : 4 000 €
- l'acquisition d'équipements et outillages (mairie et atelier) : 3 400 €
- des travaux de mise en conformité de l'éclairage public : 3 310 €
- la fin des travaux pour le jardin pédagogique : 2 900 €
- des travaux en régie : 3 000 €

Les principales recettes :

- la vente du terrain de « Nouillon » à l'EPFL : 573 000 €
- le virement de la section de fonctionnement vente de 2 lots : 96 000 €
- affectation de résultat pour couvrir déficit 2012 : 61 204 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2011 : 22 000 €
- prise en charge par le conseil général de la réfection du tapis de la route départementale dans le cadre des travaux d'aménagement centre village : 15 000 €
- virement de la section de fonctionnement : 15 000 €

A noter dans ce budget investissement, la part importante représentée par le solde du prêt à court terme (550 000 €) grâce à la vente du terrain de « Nouillon » à l'EPFL (573 000 €). Le maire précise que le dossier déposé en début d'année 2013 par la commune (voir délibération du 4 décembre 2012) a été accepté par le conseil d'administration de l'EPFL du 14 février 2013. Il informe le conseil que la vente sera signée le 18 avril.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 de la commune.

- **Budget primitif 2013 annexe « lotissement communal »**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes de 146 994 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes de 44 017 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du lotissement communal.

3) Convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (ex DDE) une convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité du Territoire (ATESAT). Cette assistance est fournie par l'Etat aux communes et leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leur compétence dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. La convention est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 1 an. La participation financière de la commune s'élève à 121,73 €.

Au conseil municipal du 9 avril 2013 (suite)

4) Renouvellement membres du syndicat scolaire

Pour les raisons qu'il a développées dans son édito de l'Osier flash du mois d'avril, le maire informe le conseil de sa décision de démissionner du syndicat scolaire. Il ne sera plus délégué de la commune dans cette structure et par conséquent n'assurera plus la vice-présidence qu'il exerçait au côté de la présidente Nicole DI MARIA depuis de nombreuses années.

Au sein du syndicat scolaire la commune est représentée par 2 délégués titulaires (Alex BRICHET BILLET et Michel CARRIER) et 2 délégués suppléants (Nelly GAUVIN et Pierre FAURE).

Michel CARRIER rappelle la position unanime de la commune en faveur de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. En tant que délégué titulaire il a voté pour cette mise en place lors du conseil du syndicat scolaire du 15 mars 2013. Il partage donc « l'irresponsabilité » de la décision avec Alex et fait part de son intention de démissionner. Pierre FAURE exprime sa solidarité et propose de démissionner également.

Le maire précise qu'il convient par conséquent de désigner 3 nouveaux délégués. Les candidatures ne se bousculent pas.

Nelly GAUVIN accepte de devenir titulaire.

Pour maintenir un fonctionnement normal du syndicat, qui n'est pas en cause dans cette affaire, Laurent GOUNOU et Jean-Christophe JOUVE veulent bien se positionner en tant que suppléants et Michel CARRIER revient sur sa décision et reste titulaire.

Le conseil municipal désigne Nelly GAUVIN et Michel CARRIER délégués titulaires au syndicat scolaire et Bernard FIORIO et Jean-Christophe JOUVE délégués suppléants.

5) Devis point propre

Acceptation du devis de la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes d'un montant de 2066 € HT pour la création d'un branchement d'eau potable et la pose d'un compteur à proximité du coin propre.

Ce branchement permettra l'installation d'un point d'eau à proximité du point propre qui pourra également être utilisé dans le cadre de l'aménagement du secteur du jeu de boules.

6) Questions diverses

• Prolongation prêt Caisse d'Epargne

Le prêt à court terme de 550 000 € contracté auprès de la caisse d'épargne arrive à échéance le 21 avril 2013. La vente du terrain de « Nouillon » à l'EPFL d'un montant de 573 000 € qui sera utilisé pour solder ce prêt doit intervenir le 18 avril 2013. Le délai est trop court pour permettre à la commune de disposer des fonds avant le 21 avril pour effectuer le remboursement du prêt.

Le maire soumet au conseil la proposition de la caisse d'épargne de prolonger ce prêt de 550 000 € sur une durée de 7 mois, remboursable à tout moment sans indemnité. Il précise que ce besoin de financement ne devrait pas excéder une quinzaine de jours au-delà de la date d'échéance initiale du 21 avril.

Le conseil autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette prolongation et au remboursement anticipé de ce prêt.

• Demande de subventions au Conseil Général

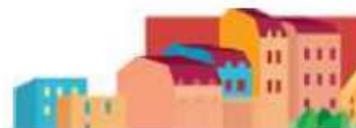
Le conseil municipal autorise le maire a déposé des dossiers de demande de subventions auprès du conseil général pour les travaux d'aménagement du village pour un montant de dépense de 138 303 € HT et de réfection de la toiture du bâtiment mairie pour un montant de 25 011,30 € HT.

• Vote des subventions aux associations

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- Circuit des Plantées	230,00 €
- ACCA	230,00 €
- Foyer Rural	230,00 €
- Association des Jeunes	230,00 €
- AFIPAEIM	150,00 €
- Espace Nature Isère	180,00 €
- Amicale.com	733,40 €
- Défense risques climatiques	250,00 €
- Coopérative scolaire	400,00 €
- CCAS	5540,00 €

Le conseil accepte ces attributions à l'unanimité.



L'INFO LOGEMENT DU MOIS

Avril 2013

L'obligation d'installer un détecteur de fumée : échéance fixée au 8 mars 2015

Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, doit être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé en vertu des dispositions du décret du 10 janvier 2011. Dans les maisons ou les appartements à plusieurs niveaux, il est préférable d'en installer un par étage.

Quelles sont les personnes concernées ?

C'est l'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, qui devra installer le détecteur de fumée et veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif.

Cependant, pour les locations meublées, les locations saisonnières, les logements-foyers, les logements de fonction et les résidences hôtelières à vocation sociale, l'obligation incombera au propriétaire bailleur.

Pour les logements-foyers et les logements familiaux gérés par des organismes d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, l'installation et l'entretien de l'appareil s'imposeront à eux.

Quelles sont les obligations à leur charge ?

Elles sont responsables de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée. A ce titre, il leur appartiendra de s'assurer au préalable de la mise sous tension de l'appareil en vérifiant que le voyant est allumé et de remplacer au besoin les piles lorsque le signal de défaut de batterie est émis.

Les personnes concernées par cette obligation devront notifier cette installation à l'assureur avec lequel elles ont conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie par la remise d'une attestation dont le contenu est règlementé. A titre d'information, il est possible pour l'occupant de bénéficier d'une minoration de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie lorsque l'assuré équipe son logement d'un détecteur de fumée.

Caractéristiques techniques du détecteur de fumée :

Il devra être muni d'un marquage CE attestant de la conformité à la norme NF EN 14604.

L'arrêté du 5 février 2013 précise les normes techniques auxquelles doivent satisfaire les détecteurs de fumée. Parmi ces normes, l'on peut citer l'obligation pour le dispositif de comporter un indicateur de mise sous tension, l'obligation de comporter un signal visuel indiquant l'absence de batteries ou de piles ou encore l'obligation d'émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85dB(A) à 3 mètres, etc.

Le détecteur devra être accompagné du mode d'emploi permettant à l'occupant d'assurer l'installation, l'entretien et l'exercice du contrôle de l'équipement.

Nota bene : Dans les parties communes, l'installation d'un détecteur de fumée est interdite. Néanmoins, des consignes de sécurité devront être affichées.

Pour toutes informations complémentaires,

ADIL 38

**2 bld Maréchal Joffre
38 000 Grenoble
04.76.53.37.30**

ADIL 38- Agence Nord Isère

**1 rue Buffon, BT Les Bouleaux
38 300 Bourgoin Jallieu
04.74.93.92.61**

De nombreuses permanences dans le département renseignez-vous !

L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement **gratuits**. www.adil38.org

Stage Osier Vannerie à Notre Dame de l'Osier

Titre	Date et lieu	Tarifs	Contact et renseignements	Type d'activité
Stage Osier Vannerie	Samedi 25 mai 2013 à Notre Dame de l'Osier 10h/17h prévoir pique nique	50 € (osier fourni)	Espace Nature Isère 04 76 36 50 10 ou secretariat-eni@orange.fr	Activité adulte (places limitées)

Fabriquez votre propre panier en osier, apprenez avec un spécialiste à réaliser les bons gestes, avec ce matériau naturel qui se tord dans tous les sens, repartez avec pour la cueillette de plantes sauvages ou des fruits rouges du jardin.



Chanson du Mai - Rappel

Après la nuit de la chanson du mai, du mardi 30 avril au mercredi 1^{er} mai, le Foyer Rural organise :

Mercredi 1^{er} mai à 19h30 à l'Espace Bon Rencontre,

l'omelette Géante

offerte aux L'osiérins !

(Exclusivement réservée aux habitants de Notre Dame de L'Osier.)

Sorties vélo

Avec les jours qui ont rallongé, nous prévoyons, en plus du samedi, une sortie le **jeudi: RDV à 17h30, départ à 17h35**, à l'initiative de chacun.

A partir du 4 mai, les sorties du samedi se feront le matin: RDV sur le parking de l'école maternelle à 8h30 pour un départ à 8h35.

4 mai : NDO, Poliénas, plaine de Tullins, Moirans, Coublevie, St Etienne de Crossey, Chirens, Clermont, Charavines, Rives, Tullins, NDO. Environ 75km

11 mai : NDO, Beaulieu, Le Perron, Beauvoir, La Sône, St Lattier, St Antoine, col de la Madeleine, Roybon, NDO. Environ 85km

18 mai : NDO, Col de Toutes-Aures, Roybon, St Clair sur Galaure, St Christophe et le Laris, Miribel, Montrigaud, Roybon, col de la Faïta, St Sauveur, le Perron, Vinay, NDO. Environ 90km

25 mai : NDO, St Gervais, piste cyclable, la Bastille, col de Clémencière, St Egrève, piste cyclable, l'Albenc, bois Brossat, NDO. Environ:100km

Contact : 04 76 36 07 19 ou 04 76 36 86 02.

Et si nous visitons une maison de retraite ?



La coordination territoriale pour l'autonomie du Sud Grésivaudan organise des visites collectives des établissements implantés sur le territoire ; pour vous permettre de mieux connaître le fonctionnement et la vie au quotidien dans ces structures, de rencontrer les professionnels et de poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Le 17 mai, visite du Foyer logement « Le Vercors » à Vinay

Date de la visite - Le 3ème vendredi du mois à 14 h à l'accueil de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil	Spécificité de l'établissement
17-mai-13	Foyer logement "Le Vercors"	Pré-Chapotin 38470 Vinay	04 76 36 70 22	36 places	Foyer logement

Sortie Orchidées

Dimanche 26 Mai 2013 – 9h00 à Chantesse

(ou St Pierre de Chérennes) :

Orchidées : une famille à part.

Leurs formes et leurs couleurs cachent un mode de vie bien spécial, des alliances avec des insectes et des champignons. Elles sont aussi belles que discrètes dans les coteaux, les talus, les bords des routes. Partons à la recherche de cette fragile biodiversité

Gratuit, Activité pour tous,

Inscription obligatoire jusqu'au jeudi 23 mai
auprès de Espace Nature Isère (04 76 36 50 10)
ou secretariat-eni@orange.fr



Avril à Juin 2013
Exposition
Jean-Pierre Ippolito
Bibliothèque Municipale
de Vinay



ACCA – Assemblée générale

La prochaine assemblée générale de l'ACCA aura lieu le :

Dimanche 5 mai à la mairie à 9h00

Ordre du jour : bilan moral et financier, renouvellement du bureau et C.A., investissements, règlement intérieur, équipes lièvres, questions diverses.

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixé au **jeudi 23 mai 2013** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.
- **Job d'été** : Cet été la commune renouvellera l'embauche de jeunes de l'Osier âgés de 16 à 18 ans (nés entre le 2 juillet 1995 et le 1er juillet 1997 inclus), de une à deux semaines en fonction du nombre de candidats. Article complet dans le prochain Osier Flash.
- **RAM – Relais Assistantes Maternelles** : Prochain temps collectif à Notre Dame de l'Osier : le jeudi 16 mai de 9h00 à 11h00.
Permanences : Les permanences sont ouvertes aux parents, futurs parents, assistants maternels, personnes souhaitant le devenir.
Lundi de 14h à 17h (Permanence téléphonique)
Mercredi de 14h à 17h (Sur rendez-vous)
Judi de 9h à 10h30 (Permanence téléphonique)
Vendredi de 9h à 10h30 (1 semaine sur 2) : Permanence téléphonique,
Vendredi de 10h30 à 12h (1 semaine sur 2) sur rendez-vous
Vendredi de 16h à 17h30 Sur rendez-vous
Samedi 18 mai : 9h à 13h (sur rendez-vous)

Renseignements : Martine Le Gall au 04.76.36.92.10

- **Don du sang** : La prochaine séance locale de collecte de sang aura lieu à la salle des fêtes de Vinay le lundi 14 mai 2013, de 16h30 à 20h00

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

Donne trois chatons dont un tigré, un noir et blanc, un blanc et tigré nés le 24 Avril.
Vous pouvez me contacter par téléphone au 04 76 36 63 53.

Le coin Internet

- <http://www.mangerbouger.fr/> : Programme National Nutrition Santé

Le site www.mangerbouger.fr est géré par l'INPES et héberge l'outil « La fabrique à menus » qui fait l'objet actuellement d'une campagne d'information dans les médias :

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé est un établissement public administratif créé en 2002. C'est un acteur de santé publique plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement. Ses missions initiales ont été élargies en 2004 à la participation à la gestion des situations urgentes ou exceptionnelles ayant des conséquences sanitaires collectives et à la formation à l'éducation pour la santé.



LA FABRIQUE À MENUS



Créez vos menus de saison personnalisés.

7 J. | 4 |

Voir mes menus

2 jours | À partir du ? 04/05 | Vous serez ? 4 | Déjeuner Dîner

Repas express | Sans porc | Entrée, Plat, Dessert | **VOIR LES MENUS**

La question existentielle « Qu'est-ce qu'on mange ce soir ? » devrait cesser d'être un casse-tête pour les Français en panne d'idées. Prévoir ses menus pour une, deux, huit personnes... sur plusieurs jours, une semaine... pour le déjeuner, le dîner... en tenant compte des ingrédients de saison... puis faire ses courses en conséquence, grâce à une liste consignant tous les produits nécessaires... On en rêvait, le site mangerbouger l'a rendu possible. Son nouvel outil, baptisé « La Fabrique à menus » est un générateur de repas, développé avec la collaboration de nutritionnistes et d'informaticiens chevronnés... Il est à utiliser sans modération et permet de planifier jusqu'à une semaine de menus variés, sains, économiques et savoureux. L'outil intègre les conseils du PNNS (programme National Nutrition Santé), les saisons, la variété des goûts et des saveurs, le temps disponible à la préparation des repas, etc. Il est mis gratuitement à disposition et modulable pour s'adapter au plus près des besoins.

Vous choisissez le nombre de jours pour lesquels vous souhaitez une proposition de menus, le nombre de personnes, le nombre de menus par jour, le type de menus, et vous obtenez une proposition de menus, la liste des courses correspondante et les recettes ; Et à tout moment vous pouvez cliquer sur « J'ai envie d'autre chose » !

SAMEDI 4 mai	DIMANCHE 5 mai
Croustillants aux pommes et au comté * Lasagnes au saumon (tout prêt) * Fromage * Kiwi * Pain	Carottes à la marocaine * Beignets aux aubergines et au chèvre frais et salade * Fromage * Compote de fruits sans sucre ajouté * Pain

UN EXEMPLE

ANIMATIONS DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2013

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 01 MAI** **OMELETTE GEANTE** à Notre Dame de l'Osier
Offerte à tous **les habitants du village**
19h30 à l'Espace Bon Rencontre
- 04 MAI** **VENTE DE PLANTS DE FLEURS ET LEGUMES** à Vinay
Grande variété de légumes et de fleurs pour faire le bonheur de vos jardinières et potagers. Producteurs de la Drôme.
Organisé par le Sou des Ecoles Laïques de Vinay
De 8h à 17h Champ de Mars
- SORTIE VELO** à Notre Dame de l'Osier
Rendez-vous à 8h30 pour départ à 8h35
Contact au 04 76 36 07 19 ou 04 76 36 86 02
Environ 75 Km
- 05 MAI** **MARCHE AUX FLEURS ET PLANTS DE LEGUMES** à Varacieux
Fleurs vivaces, plants de légumes, arbustes
Organisé par le Sou des Ecoles – Infos au 04 76 64 39 55
8h - Place du Village (Espace Père Bleu en cas de pluie)
- 19EME VENTE DE FLEURS** à l'Albenc
Vente de fleurs, de légumes, d'aromates. Conseils et convivialité assurés.
Organisée par le Sou des Ecoles
8h – Place Jean Vinay
- 11 MAI** **BRODERIE – COUTURE** à Notre Dame de l'Osier
14h30 à la mairie
- SORTIE VELO** à Notre Dame de l'Osier
Même horaire journée du 4 mai
Environ 85 Km
- 18 MAI**
au
19 MAI **MUSEE EN FETE – NUIT DES MUSEES AU GRAND SECHOIR** à Vinay
Soirée conte + visites guidées et jeux
Organisé par le Grand Séchoir – infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
Entrée libre
De 10h à 18h au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 18 MAI** **SORTIE VELO** à Notre Dame de l'Osier
Même horaire journée du 4 mai
Environ 90 Km

- 19 MAI** **MARCHE AUX PLANTES, LEGUMES ET FLEURS** à St Gervais
 Vente de plants sur les quais de l'Isère
 Organisée par le Sou des Ecoles
7h30 au Port
- VIDE GRENIER** à St Gervais
 Vide grenier en extérieur le long des berges de l'Isère. Restauration sur place
 tombola, vente de plants, artisanat
 Organisé par le Sou des Ecoles – Infos au 06 62 45 67 25
De 8h à 18h au Port
- 25 MAI** **BRODERIE – COUTURE** à Notre Dame de l'Osier
14h30 à la mairie
- STAGE OSIER VANNERIE** à Notre Dame de l'Osier
 Contact et renseignements Espace Nature Isère au 04 76 36 50 10
secretariat-eni@orange.fr
Activité adulte – Places limitées
De 10h à 17h – prévoir pique-nique
- SORTIE VELO** à Notre Dame de l'Osier
 Même horaire journée du 4 mai
 Environ 100 Km
- 26 MAI** **SORTIE ORCHIDEES** à Chantesse
9h à Chantesse
 Gratuit – activité pour tous
Inscription obligatoire jusqu'au 23 mai
 auprès d'Espace Nature Isère au 04 76 36 50 10
secretariat-eni@orange.fr
- D'AVRIL à JUIN** **EXPOSITION Jean-Pierre IPPOLITO**
 Bibliothèque municipale de Vinay
- FEVRIER 2013 à** « **POUCETTE** » d'après H.C. Andersen
DECEMBRE 2014 Au Grand Séchoir à Vinay
 Exposition temporaire + parcours de sculptures dans le parc
 Plein tarif/tarif réduit
- DU 1^{ER} JANVIER** **EXPOSITIONS « SCULPTURES AUX 4 VENTS »**
au Chemin de la Croix du Plâtre à Vatilieu
31 DECEMBRE Sculptures monumentales exposées le long du circuit pédestre de la Croix du
 Plâtre – accès libre

ACCA de Notre Dame de l'Osier

Information concernant le problème de « divagation des chiens »

Suite à de nombreuses plaintes déposées auprès des Responsables de l'ACCA, tout au long de l'année, pour divagation de chiens sur la commune de Notre Dame de l'Osier, il est rappelé à tous les propriétaires que cette divagation est interdite et qu'ils doivent se conformer aux arrêtés en vigueur pour le département de l'Isère.

Tout chien en divagation pourra être capturé et déposé au centre canin le plus proche avec information de l'autorité compétente ayant en charge l'application de ces arrêtés.

Nous comptons sur le sérieux, la compréhension et la responsabilité de chacun afin de préserver au mieux l'environnement et la faune sauvage sur notre commune, et d'éviter tout conflit qui pourrait découler du non respect de ces règles.

Le Président de l'ACCA de Notre Dame de l'Osier

Signature :



Monsieur Veyret Joseph

Le 22/04/2013